

bassins de construction navale par l'installation de l'outillage requis.

Quant au tarif douanier, j'ai toujours été un libre échangiste. Les circonstances m'ont, toutefois, fait accepter la protection. On nous a représenté qu'au moyen d'un tarif protecteur nous pourrions mettre nos manufacturiers en état de se tenir debout, et d'établir dans le pays de nouvelles industries qui, sans quelque assistance reçue du tarif douanier, n'existeraient pas, aujourd'hui. J'ai cru que cette politique était sage et j'ai renoncé au libre échange dans cette occasion; mais, aujourd'hui, vu l'immense développement de notre population et la rapidité avec laquelle s'accroît notre revenu, je crois que le tarif actuel des douanes est trop élevé. Nos manufacturiers sont devenus très riches, tandis que les salaires des ouvriers ne se sont pas accrus proportionnellement à l'accroissement de la richesse des patrons, et que le coût de la vie s'élève de plus en plus. La protection ne procure aucun avantage au pauvre homme. C'est le manufacturier qui en tire tous les bénéfices. Le tarif douanier devrait être réduit de dix pour cent sur tous les articles fabriqués. Ce dix pour cent de réduction laisserait au pays un revenu suffisant pour nous mettre en état de construire une flotte de guerre sans nous surcharger. Qui perdrait ce dix pour cent de réduction? Le fabricant en perdrait une partie; mais il doit être prêt à supporter cette perte.

Un autre sujet, ce sont les banques. J'ai peu de choses à dire sur ce point. Ces institutions sont un mal nécessaire.

Un jour, elles nous annoncent que l'argent est rare. Quand l'argent a-t-il jamais été rare? Les banquiers ne le savent pas eux-mêmes. Leur perspicacité n'est pas infaillible. Les plus intelligents financiers sont les Juifs. Ils connaissent à fond l'art de manier l'argent ou les valeurs financières pour les faire produire. Si vous demandez à votre banquier, aujourd'hui, des renseignements sur l'industrie du caoutchouc ou la production de cette industrie, il vous répondra: "Je n'en ai jamais entendu parler." Nos banquiers sont peu renseignés. Ils peuvent recevoir une certaine éducation, vivre et mourir saintement; mais ils n'apprennent pas tout ce qu'ils devraient savoir en matière de commerce et d'industrie.

L'hon. M. DOMVILLE.

J'ignore ce que le Gouvernement a l'intention de faire relativement aux chartes et à la loi des banques; mais je puis lui dire dès maintenant que trop d'argent canadien est maintenant placé dans les Etats-Unis. Nous agissons comme si les placements en Canada n'étaient pas aussi profitables que nos placements aux Etats-Unis; nous agissons comme si l'argent ne pouvait pas être placé aussi sûrement en Canada que chez nos voisins. Il s'ensuit que l'argent qui pourrait être utilisé par nos propres concitoyens, disons dans le Nord-Ouest, est utilisé dans un pays étranger. Sans vouloir nous quereller avec les banques, nous devons tâcher de les persuader qu'elles ne sont pas les maîtresses absolues du Canada, et que même dans cet honorable Sénat, elles ne peuvent exercer une influence prépondérante dans notre comité des banques ou ailleurs, sur les destinées du Canada.

En terminant, j'ajouterai que nous devons nous estimer heureux d'avoir actuellement un représentant de la Couronne, tel que Son Altesse Royale, le duc de Connaught. Sa présence en Canada est un stimulant précieux pour notre population. Ses discours sont autant de leçons qui nous tracent à chacun la ligne de conduite qu'il doit tenir.

L'honorable M. CLORAN: Avant que le présent débat soit clos, je désire exprimer quelques mots sur un paragraphe de l'adresse, et aussi sur un état de choses qui n'est pas suffisamment connu ou apprécié en Canada. Je veux parler de la politique navale du Gouvernement. Tous les autres sujets ont été bien discutés déjà par les honorables sénateurs qui ont pris la parole avant moi, et je n'ai pas l'intention de passer en revue les différents paragraphes de l'adresse qui concernent ces sujets.

L'adresse contient un paragraphe que je désire désapprouver entièrement en ma qualité de représentant du peuple et de sénateur, et je ferai tout mon possible pour empêcher son adoption. Son Altesse Royale a dû rire de bon cœur en le lisant, et lorsqu'elle s'est vu obligée de faire cette lecture devant un public canadien. Son Altesse dit au peuple canadien dans ce paragraphe: "Nous vous donnons de nouveaux sénateurs; mais vous ne pouvez avoir dans la Chambre des communes le nombre de représentants auquel vous avez droit." Mais